

PROJET DE RÉUSSITE PROGRAMMÉE

Patrice Heems
Professeur des écoles spécialisé
École Pierre et Marie Curie, Fresnes-Sur-Escaut

Je pourrais commencer par un pieux mensonge. Je pourrais raconter, par exemple, qu'il est toujours indispensable et utile d'écrire sur tous ses élèves. Je pourrais dire qu'écrire sur ses élèves participe pleinement de la construction pédagogique. Je pourrais raconter que tous les documents officiels qu'un maître spécialisé se doit de rédiger à propos des enfants qu'il a pour charge d'aider sont une aide efficace dans son travail quotidien. Dire que ces documents aident à la clarification et permettent d'affiner le diagnostic. Je pourrais raconter que l'efficacité pédagogique passe avant tout par la fixation d'objectifs précis et la programmation rigoureuse de leur mise en place. Cela aurait au moins le mérite d'être parfaitement politiquement correct et absolument conforme aux injonctions officielles de l'Éducation Nationale. Et je pourrais continuer en dressant la liste, l'interminable liste de ces documents que j'ai eu à compléter depuis que je pratique ce métier : les Projets Individuels, les Projets d'Aides Individualisées, les Projets d'Aide à l'Intégration, les Projets Individuels d'Intégration Scolaire, les Projets Personnalisés de Scolarisation, les Projets Particuliers de Scolarisation, les Projets d'Accueil Individualisé, les Programmes Personnalisés d'Aide et de Progrès, les Programmes Personnalisés de Réussite Éducative... Régulièrement leurs intitulés changent, le législateur cherchant toujours à perfectionner les outils pourtant forcément performants puisque imaginés par d'autres législateurs. Je pourrais, (pourquoi pas ?) m'attarder sur les nuances qui distinguent chacun de ces documents et montrer pourquoi ils ont évolué et se sont (forcément !) améliorés à chaque fois. Et je pourrais enfin montrer comment d'une circonscription à l'autre, d'une école à

l'autre, d'un maître à l'autre, ces indispensables documents officiels changent. Ce qui est soit la preuve que les enseignants ont bien une totale liberté pédagogique soit la preuve que le législateur, bien qu'il soit conscient du caractère indispensable de ces documents est, en fait, incapable d'en rédiger un modèle.

Je ne vais pas mentir : la plupart du temps, ces machins ne servent pas à grand-chose. En tous cas, ils ne *me* servent pas à grand-chose. Bien sûr qu'il est parfois utile de se mettre à écrire. Notamment parce qu'*écrire* est souvent la meilleure façon de commencer à *parler* des élèves et surtout de bien en parler. Tous ceux qui ont déjà passé un peu de temps dans les conseils de classe ou conseils de cycle ou conseils des maîtres (là encore, on aime à multiplier les intitulés !) savent quelle peut être l'extrême brutalité de certains propos : « nuls », « fainéants », « crétins absolus » sont parmi les qualificatifs les plus délicats que l'on peut parfois entendre. La fatigue, l'agacement, la nécessité de faire vite nous poussent parfois à dire des choses que nous n'oserions certainement pas écrire. Les écrits, surtout s'ils sont collectifs (ce que l'on appelle pompeusement « les regards croisés sur l'élève ») obligent à la modération. Et parce qu'il faut écrire et surtout parce que l'injonction officielle est d'écrire *aussi* des choses positives, alors vient la nécessité de juger un peu moins vite, un peu moins abruptement les résultats, la capacité de travail et les possibilités intellectuelles des élèves. Parce qu'on ne peut pas se contenter, à l'écrit, d'un simple adjectif assassin, vient alors, naturellement, l'obligation de prendre un peu de temps et de chercher un peu au-delà de l'apparence. Le passage à l'écrit devient donc, parfois, le meilleur moyen de remobiliser une équipe éducative un peu dépassée par les difficultés d'un élève et d'éviter qu'elle ne se réfugie dans le rejet pur et simple au motif « qu'avec celui-là, il n'y a rien à faire ! »

Il pourrait apparaître, dans ce cas, que l'écrit sur l'élève soit effectivement utile et indispensable. Sauf que...

Sauf que dans la vraie vie rien n'est simple : ainsi, ce qui pouvait au départ être pour tous les enseignants un réel outil de réflexion pédagogique est vite devenu, chez certains, un véritable exercice de langue de bois. Une fois que l'on a trouvé une ou deux expressions qui permettent d'éviter les commentaires acides, il ne reste plus qu'à les utiliser méthodiquement sans pour autant changer d'attitude lorsqu'on se retrouve face aux élèves. L'enfant n'est plus « nul », il a « un faible potentiel d'apprentissage » mais cela n'empêchera pas sa maîtresse d'expliquer à ses collègues qu'il est « c... comme un balai ! »

Le problème de ces « projets » et autres « programmes », c'est que tout laisse à penser qu'ils n'ont pas été instaurés pour ce qu'ils annoncent être officiellement. Ils ne sont pas là pour améliorer la conduite des aides spécialisées. Ils existent, à mon avis, parce qu'ils sont l'un des rares moyens de contrôle du travail qu'accomplissent ces électrons libres que sont les maîtres spécialisés auprès de ces éléments hors normes que sont les élèves en difficulté. Une institution qui depuis toujours fonctionne justement sur le mode de la programmation, ne pouvait pas supporter une pratique pédagogique exclusivement centrée sur l'élève et déconnectée des programmes.

Prenez Kévin. Il essaye d'apprendre à lire depuis bientôt trois ans sans grand succès. Il est scolarisé au sein d'une classe de CE1 où le « programme » prévoit qu'il s'initie aux rudiments de la grammaire et qu'il aborde les bases de la multiplication. Il est « prévu » qu'à la fin de l'année il soit capable de répondre *par*

écrit à des questions simples au sujet d'un texte qu'il aura *lu et compris*. Dans une grande entreprise libérale, Kévin, n'ayant pas atteint dans les délais les objectifs du plan, se serait vu depuis longtemps offrir par le Directeur des Ressources Humaines une proposition de « reclassification ! » Mais l'Éducation Nationale est une entreprise étrange, totalement réticente aux bienfaits du libéralisme, et elle va garder Kévin en son sein au moins jusqu'à ses seize ans. Elle va même mettre des moyens à sa disposition afin qu'il améliore ses performances : elle va lui proposer l'aide d'un maître spécialisé. Cependant, même si l'Éducation Nationale est bonne fille, elle n'a pas l'intention de gâcher ses moyens malheureusement limités sans prendre quelques précautions. Alors, puisque Kévin n'est pas capable d'atteindre dans les temps les objectifs programmés, le maître spécialisé sera tenu d'en fixer d'autres, adaptés aux capacités de Kévin. Un « diagnostic » sera donc établi, des objectifs seront déterminés *par écrit* et surtout, on n'oubliera pas de notifier, toujours par écrit, dans quels délais il est « prévu » que Kévin les atteignent. Il peut même être prévu dans quelles conditions on arrêtera d'apporter de l'aide à Kévin, par exemple, s'il n'a pas atteint lesdits objectifs au terme de trois périodes de sept semaines.

Une question se pose évidemment à ce moment de la réflexion : si Kévin n'a pas atteint les objectifs fixés à la fin du délai susdit, est-ce lui ou le maître spécialisé qui n'a pas rempli sa part du contrat ?

Après un, deux, trois trimestres d'une aide particulière dispensée par un maître spécialement formé pour cela (ou par un jeune néo-titulaire sortant tout juste de l'IUFM et nommé sans formation aucune sur un poste spécialisé, mais c'est un autre problème !), notre Kévin est toujours aussi désarmé devant l'univers mystérieux de la lecture. Cela peut vouloir dire que le « professionnel » n'est pas compétent et la seule façon de le vérifier est de voir si ce professionnel avait bien, au début de l'aide, annoncé quels moyens efficaces, choisis dans l'arsenal infini des aides possibles, il avait décidé de mettre en place, puis de voir, s'il a bien rédigé *par écrit* chaque étape du protocole et surtout chaque moment où ce satané Kévin n'a pas daigné réagir comme prévu. Ou alors, cela veut dire que Kévin n'entre définitivement pas dans le cadre et que malgré tous les efforts de l'école pour l'aider à devenir enfin un élève performant (efforts vérifiables puisque notifiés scrupuleusement *par écrit* !) il ne peut pas le devenir. Il est donc temps de songer pour lui à l'une des deux seules solutions qui restent : l'orienter vers une structure spécialisée, actant ainsi que ce n'est pas l'école qui échoue mais Kévin qui est en situation de handicap (on n'y peut rien, c'est la vie !) ou le faire végéter dans le cursus « ordinaire » jusqu'à l'âge légal où l'école et lui pourront enfin se séparer, avec de temps en temps un petit sursaut d'aide saupoudrée par-ci par-là, au gré des différents dispositifs qu'il aura ou non la chance de croiser. Kévin participera alors de ce vaste échec social qu'est l'échec scolaire mais les différents PAI, PPAP, PPRE, qui seront rédigés par des armées d'enseignants dans les années à venir seront là pour montrer que l'école et donc la société ne lâchent pas l'affaire et continuent de se préoccuper de lui. Peu importe si, assommés qu'ils sont par la multiplication de ces documents qu'ils ont de plus en plus souvent à remplir et pour de plus en plus d'élèves, lesdits enseignants auront de plus en plus souvent recours à des formules toutes faites (ah les joies du copié/collé !) pour cacher le profond désarroi dans lequel continuera de les plonger Kévin. Rideau de fumée administratif, le Projet d'Aide Individuel ou Programme Particulier dont bénéficie Kévin

ressemble en effet à s'y méprendre à celui de Laetitia, de Brandon, de Matthieu ou de Jennyfer au point qu'il ressemble à ces lettres personnalisées que vous envoie La Redoute pour vous dire que vous êtes (peut-être) le gagnant d'un chèque de 300 000 euros et où votre nom, écrit en italiques vient s'inscrire dans les blancs prévus à l'avance.

Il y a là quelque chose de glaçant. Cela ressemble à cette brassée de formulaires que l'on doit rédiger désormais quand on souscrit un contrat d'assurance ou qu'on se fait hospitaliser. On sent bien, en les signant qu'ils n'ont pas d'autre objectif que de mettre les institutions à l'abri de tous litiges potentiels.

Des contrats, ni plus ni moins que des contrats, voilà ce que sont ces fameux projets, ces fameux programmes particuliers. Et dans un contrat il y a toujours deux parties. L'école, en proposant ces documents, aussi vains soient-ils, montre qu'elle a rempli sa part du marché : « Vous voyez, dit le maître à la maman de Kévin en lui montrant les quatre pages bien serrées du PPRE, on a fait tout cela pour lui et pourtant il ne sait toujours pas lire. » Si avec cela la maman de Kévin ne comprend pas que puisque l'école a fait son travail c'est forcément elle qui n'a pas fait le sien c'est à désespérer. À moins qu'elle n'ait le culot de se réfugier dans le déni : « Ben j'comprends pas hein ! Pourtant à la maison, avec moi, y lit bien ! »

C'est sans doute pour bien mettre en évidence les responsabilités de chacun que le dernier avatar de ces documents sur les élèves, le PPRE ou, rappelons-le, le Programme Personnalisé de Réussite Éducative¹, est rédigé de façon quadripartite. Parce que depuis 2005, et c'était à prévoir, les maîtres spécialisés ne sont plus les seuls à programmer la réussite des élèves en difficultés. En toute logique, le législateur a pensé que puisque ces documents de programmation étaient d'une immense utilité pour l'enseignement spécialisé, il le serait également dans les classes ordinaires. Et c'est vrai qu'il aurait été dommage de s'en priver : des maîtres spécialisés il n'y en a pas partout, il y en a même de moins en moins puisqu'on a même projeté un temps de les supprimer purement et simplement. Par contre, il y a toujours autant d'enfants en difficulté. De plus en plus souvent, les maîtres des classes n'ont plus aucune aide au sein de l'école pour y faire face. Heureusement, ils ont désormais une arme de première catégorie qui vaut toutes les aides du monde : le PPRE. C'est donc le maître de la classe de Kévin qui rédige la partie la plus importante de son PPRE. Ensuite, il demande au maître spécialisé, s'il y en a un qui peut intervenir dans son école, de remplir la deuxième partie. Et l'on voit les deux maîtres couper doctement la difficulté en deux : « Toi tu t'occupes de cette réussite

1. Le PPRE prévu par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 et mis en place par la circulaire n° 2006-138 du 25 août 2006 est un programme formalisé : il consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève, formalisé dans un document rédigé par les enseignants qui précise :

- la situation de l'élève ;
- les objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels ;
- les objectifs à court terme liés à l'action ou aux actions ;
- le descriptif de l'action ou des actions ;
- les modalités d'évaluation qui y sont associés ;
- l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires ;
- les points de vue de l'enfant et de sa famille.

là et moi de celle-là ! » parce que bien entendu, la difficulté scolaire se divise, se sectorise. Parce que la difficulté scolaire, tout le monde le sait, n'est qu'une succession de symptômes qu'il suffit de traiter un par un pour la voir disparaître. On décidera par exemple que le spécialiste s'occupera des symptômes aux noms compliqués comme « conscience phonologique » ou « métacognition » et le maître ordinaire des tâches moins nobles qui consistent à insister pour que Kévin écrive dans les lignes ou apprenne les nombres jusque 16.

Ensuite on appellera le papa et la maman de Kévin. Bien entendu, la maman viendra seule. Et là, on lui expliquera qu'elle a sa part de travail dans l'éducation de son fils (qu'on ne voit surtout pas ici une forme de condescendance : c'est la seule reconnaissance de la parentalité qui est ici en jeu). On lui demandera donc ce qu'elle compte faire pour accompagner Kévin sur la voie de cette réussite programmée. On la guidera un peu dans ses réponses (la maman de Kévin, même si l'école reconnaît l'importance de son rôle éducatif, n'est cependant pas une spécialiste : elle pourrait avoir des idées personnelles sur ce qu'elle peut faire avec l'enfant et l'objet de la réunion est justement de lui rappeler qu'elle ne doit pas faire n'importe quoi mais bien ce que l'école lui demande de faire). Dans une toute petite case, le maître de Kévin écrira que la maman s'engage à bien vérifier que Kévin sait ses leçons et qu'il se couche de bonne heure (les dimensions de la case sont très révélatrices de ce que l'école attend des parents).

Restera alors à remplir la quatrième partie : le pompon, le fin du fin, la cerise sur le gâteau. Il restera à demander à Kévin ! Kévin, huit ans aux prochaines pâquerettes, Kévin au sujet duquel deux professionnels de l'apprentissage viennent de se répandre *par écrit* et sur plusieurs pages sur les difficultés de compréhension, le retard langagier, les problèmes d'abstraction, de logique, Kévin, élève en grande difficulté scolaire donc, va répondre aux trois questions suivantes : dans quels domaines réussit-il ? Dans quels domaines échoue-t-il ? Et surtout, que compte-t-il faire pour s'améliorer ? En gros, on lui demande : « Vas-y mon gars, dis-nous tout : comment vas-tu faire pour apprendre rapidement à lire et dis-nous, s'il te plaît, dans quels délais tu penses y parvenir ? » Et voilà Kévin, huit ans aux prochaines jonquilles en passe de signer son premier contrat.

Et pour bien montrer que c'est un contrat, en bas de la page réservée à Kévin il est écrit en tout petit : « Je suis prêt à faire des efforts et à accepter les aides que l'on me propose. Mes progrès seront évalués régulièrement avec mes parents et l'enseignant. » Il y a d'ailleurs des écoles où l'on va jusqu'à lui demander de signer. Pas toutes : la raison demeure parfois...

Mais il ne sait pas Kévin. Il ne sait pas où ça coince, il ne sait pas ce qu'il faut faire. S'il le savait il l'aurait fait depuis longtemps. Et les deux maîtres qui tout à l'heure face à la maman de Kévin se posaient en spécialiste sûrs d'eux-mêmes et de leur savoir faire ne savent pas vraiment non plus ce qui ne va pas. Certes ils ont évalué, constaté des lacunes, vérifié des savoirs. Cela n'empêche pas que Kévin bénéficie de toutes leurs compétences et de toute leur attention depuis des mois et que cela n'avance pas beaucoup : la réussite ne les attend pas forcément au bout du chemin et ils le savent.

Alors me dira-t-on, puisque ces documents semblent avoir si peu d'efficacité, pourquoi les remplir ? Et bien tout d'abord parce que c'est obligatoire. Alors on les remplit. Je les remplis. Et j'interroge mes élèves. Et leurs réponses me confortent

dans l'idée que nous sommes au cœur de ce qui peut se faire de plus ubuesque dans le fonctionnement de l'Éducation Nationale. Je vous propose, juste pour l'exemple, quelques-uns de ces entretiens que j'ai avec des élèves de CP ou de CE1 avant la rédaction de leur PPRE. Le questionnaire est toujours le même, il vise à préparer la rédaction des quatre cases où l'enfant explique « ce qu'il réussit bien », « ce qu'il ne sait pas encore faire », « ce qu'il aime bien à l'école » et « ce qu'il va essayer d'améliorer ».

Commençons par H. Elle a sept ans et elle est sans doute la plus en difficulté de l'école. Elle sait compter jusque cinq mais ne sait pas me dire combien il y a de cartes dans un paquet de quatre ni combien il reste de cartes sur la table une fois que je les ai toutes enlevées. Elle ne reconnaît pas le dessin de la fraise, de la vache, de la moto, de la balançoire, de la salade, de la tortue et du lavabo dans l'imagier de la classe. Elle ne connaît que la lettre « a » et la lettre qui est au début de « maman ».

Moi : Qu'est ce que tu aimes le plus à l'école ?

H : J'aime pas venir parce que je suis malade c'est ma mère qui me l'a dit.

Moi : Oui mais il y a sans doute des choses que tu aimes bien ! Tu aimes écrire ?

H : J'aime bien.

Moi : Le sport ?

H : J'aime bien.

Moi : La récréation ?

H : J'aime bien.

Moi : L'écriture ?

H : J'aime bien.

Moi : Le calcul ?

H : C'est quoi le calcul ?

Moi : C'est quand on compte, qu'on fait des additions...

H : J'aime pas ça.

Moi : La lecture ?

H : J'aime bien.

Moi : La peinture ?

H : J'aime bien, fort.

Moi : La chorale ?

H : C'est quoi la chorale ?

Moi : C'est quand on chante.

H : J'aime bien.

Moi : Tu es une bonne élève ?

H : Oui !

Moi : Il y a d'autres bons élèves dans ta classe ?

H : Le plus bon élève c'est A. parce qu'il est gentil et il est venu avec moi à la fête.

Le fameux A. vient travailler tous les jours avec moi dans un autre groupe que H. C'est vrai qu'il est très gentil, mais il n'est pas du tout ce que l'on appelle un bon élève.

T. est une petite fille de sept ans. Elle a certes moins de problèmes que H. mais elle a beaucoup de mal à lire des syllabes simples et elle s'exprime avec beaucoup de difficulté. Elle veut devenir pompier.

Moi : Qu'est-ce que tu aimes le plus à l'école ?

T : J'aime le plus les puzzles.

Moi : Qu'est-ce que tu n'aimes pas à l'école ?

T : J'aime pas les jeux sur l'ordinateur parce que mon frère va tout le temps sur l'ordinateur à la maison et maman elle s'énerve !

Moi : L'écriture ?

T : J'aime pas parce que maman me dispute quand je fais l'écriture.

Moi : Le sport ?

T : J'aime bien.

Moi : La récréation ?

T : J'aime bien.

Moi : Le calcul ?

T : J'aime pas, je sais pas le faire (*C'est en maths que T. a le moins de difficultés d'après sa maitresse*).

Moi : La lecture ?

T : Non, je sais pas le faire.

Moi : La peinture ?

T : J'aime bien !

Moi : La chorale ?

T : J'aime bien.

Moi : Tu es une bonne élève ?

T : Non, parce que j'écris pas bien.

Moi : Il y a des bons élèves dans ta classe ?

T : Q. est bon élève et C. et S. parce qu'ils écrivent bien.

Moi : Comment tu vas faire pour devenir bon élève ?

T : Pour devenir bon élève, il faut mon cahier il est propre.

P. a huit ans. Elle est l'exemple même de ces élèves que rien ne semble perturber : ni ses résultats catastrophiques, ni sa maitresse qui s'énerve parce qu'il met une demi-heure pour recopier un mot, ni son placement en urgence en famille d'accueil le mois dernier. P. arbore toujours le même sourire, la même joie de vivre et la même insouciance effrayante.

Moi : Qu'est-ce que tu aimes le plus à l'école ?

P : Lire, écrire.

Moi : Qu'est-ce que tu n'aimes pas à l'école ?

P : J'aime pas dessiner.

Moi : Le sport ?

T : J'aime bien.

Moi : La récréation ?

P : J'aime bien.

Moi : Le calcul ?

P : Oui

Moi : La lecture ?

P : J'aime bien mais je ne sais pas lire.

Moi : Les arts plastiques ?

P : Oui !

Moi : La chorale ?

T : J'aime bien.

Moi : Tu es une bonne élève ?

P : Non.

Moi : Il y a des bons élèves dans ta classe ?

P : Oui. Il a C. et puis A., et puis M. (*oh que non !*), et puis H. (*voir plus haut*), et puis B. (*non plus !*) et puis A. : ils écrivent bien ! Si on n'arrache pas les pages du cahier ça va, mais si on arrache ça va pas.

Et puis il y a O. qui pense qu'il n'y a pas de meilleure élève qu'elle dans la classe et qui pense que pour devenir encore meilleure, il faut qu'elle apprenne à lire.

Il y a B., lui ce qu'il préfère à l'école, ce sont les bons points.

Il y a L., un peu fayot, qui affirme que ce qu'il préfère c'est travailler. Il pense qu'il n'est pas bon élève mais n'en est pas sûr. En tous cas, il ne sait pas pourquoi.

Il y a Y. Lui ce qu'il fait de mieux, c'est la vaisselle. Et quand je lui précise que la vaisselle n'est pas précisément une activité scolaire, il me répond qu'à l'école il n'aime rien.

Voilà ! À part qu'ils sont tous dans l'ensemble pleins de bonne volonté et gentiment coopérants, je n'ai pas appris grand-chose de plus sur mes élèves et surtout, une fois de plus, je ne sais pas quoi faire de tout ça. Est-ce que je dois dire clairement à O., à C., à L. qu'ils se trompent et qu'ils ne sont pas bons du tout ? Est-ce que je dois leur dire que la propreté des cahiers est certes une bonne chose mais que l'urgence est ailleurs. Seulement voilà, ils voient tous cela : des cahiers bien propres et une maîtresse qui dit à maman qu'ils ont été sages. Ça leur paraît un objectif plus ou moins accessible. Alors ils vont essayer cela. Et c'est cela que l'on écrira dans le PPRE. Et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Sauf que dans quelques années, l'échec sera toujours là pour beaucoup trop d'entre eux. Malgré ce papier que tout le monde avait signé. Malgré l'enfant qui s'est appliqué à écrire dans les lignes, malgré sa maman qui lui a fait réviser ses poésies, malgré ses maîtres qui auront proposé à l'enfant toutes les activités, tous les dispositifs qu'ils s'étaient engagés *par écrit* à proposer. C'est à n'y rien comprendre...